

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

***14010033***

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

30 DEC. 2013

Le Greffier

N° d'entreprise : 0479.750.914

Dénomination

(en entier) : **DRIVING DYNAMICS**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 4650 HERVE (Grand Rechain), rue de l'Agolina, 33

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORT EN NUMERAIRE - MODIFICATION DE LA DENOMINATION

Il résulte d'acte dressé par Maître Eric HANSEN, Notaire à la résidence de HERVE, le vingt-quatre décembre deux mil treize, portant la mention d'enregistrement « Enregistré à Herve, le vingt-six décembre 2013, Vol. 5/32, Fol 36, Case 10, deux rôles - renvoi Reçu cinquante euros. L'Inspecteur Principal (s) FATICONI P. », et contenant procès verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée « DRIVING DYNAMICS », ayant son siège social à 4650 HERVE (Grand Rechain), rue de l'Agolina, 33, inscrite à la BCE sous le numéro 0479.750.914

que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Première résolution – Augmentation de capital

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-sept mille deux cents euros, pour le porter de dix-huit mille sept cent cinquante euros, à deux cent cinq mille neuf cent cinquante euros.

La présente augmentation de capital sera souscrite par l'associé unique.

Il n'est pas créer de nouveaux titres. Le capital sera toujours représenté par mille huit cent septante-cinq parts sociales, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/mille huit cent septante-cinquième du capital.

Monsieur le Président remet au notaire soussigné une attestation délivrée par la Banque ING en date du 12 décembre dernier qui indique qu'en vue de l'augmentation de capital, une somme de cent quatre-vingt-sept mille deux cents euros a été déposée au compte spécial numéro 363-1280881-36 ouvert au nom de la société.

Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital

L'assemblée constate et requiert le notaire soussigné d'acter que par suite des résolutions qui précèdent, appuyées par l'attestation bancaire prérappelée:

–le capital de la société est effectivement porté à deux cent cinq mille neuf cent cinquante euros;

–que la société dispose de ce chef d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille deux cents euros.

Deuxième résolution – Modification des statuts

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts, afin de le mettre en concordance avec l'augmentation de capital dont question ci-dessus: « Le capital social est fixé au montant de deux cent cinq mille neuf cent cinquante euros divisé en mille huit cent septante-cinq parts sociales sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/mille huit cent septante-cinquième du capital, et conférant les mêmes droits et avantages souscrites intégralement et entièrement libérées. »

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer la dénomination actuelle par la dénomination « DYNAMICS ENGINEERING » et de modifier en conséquence du premier alinéa de l'article un des statuts

Quatrième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à la gérance pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme

Eric HANSEN
Notaire

Déposés en même temps :

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

- expédition du procès verbal d'assemblée
- attestation bancaire
- statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature